

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 01301

Numéro SIREN : 395 401 581

Nom ou dénomination : 2J IMPRESSION

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2021 sous le numéro de dépôt 18753

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2J IMPRESSION		Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12					
Adresse de l'entreprise : 12 RUE DU GALUS 33700 MERIGNAC		Durée de l'exercice précédent * : 12					
Numéro SIRET * 39540158100099		Néant <input type="checkbox"/> *					
				Exercice N clos le, 31/12/2020	Exercice N-1 clos le, 31/12/2019		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immobilisations incorporelles	AB		AC			
		Frais d'établissement *					
		CX		CQ			
		Frais de développement *					
		AF	22 615	AG	22 420	195	0
		Concessions, brevets et droits similaires					
	AH	977 709	AI		977 709	977 709	
	Fond commercial (1)						
	AJ		AK				
	AL		AM				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles	AN			AO			
	Terrains						
	AP			AQ			
	Constructions						
	AR	20 232	AS	20 175	58	221	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						
	AT	134 413	AU	76 731	57 683	17 815	
	Autres immobilisations corporelles						
AV		AW					
Immobilisations en cours							
AX		AY					
Avances et acomptes							
Immobilisations Financières (2)	CS			CT			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence						
	CU			CV			
	Autres participations						
	BB			BC			
	Créances rattachées à des participations						
	BD			BE			
Autres titres immobilisés							
BF		BG					
Prêts							
BH	7 528	BI		7 528	15 350		
Autres immobilisations financières *							
Total (II)		BJ	1 162 498	BK	1 043 173	1 011 095	
ACTIF CIRCULANT	Stocks *	BL		BM			
		Matières premières, approvisionnements					
		BN		BO			
		En cours de production de biens					
		BP		BQ			
	En cours de production de services						
	BR		BS				
	Produits intermédiaires et finis						
	BT	836 464	BU	489 375	347 090	592 422	
	Marchandises						
	BV		BW				
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances	BX	1 085 048	BY	162 651	922 398	1 101 554
Clients et comptes rattachés (3) *							
BZ		1 886 237	CA		1 886 237	1 374 976	
Autres créances (3)							
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Divers	CD			CE			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)						
CF	1 018 768	CG		1 018 768	227 721		
Disponibilités							
Comptes de régularisation	CH	22 320	CI		22 320	38 433	
	Charges constatées d'avance (3) *						
	CJ	4 848 838	CK	652 026	4 196 812	3 335 105	
	Total (III)						
	CW						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
CM							
Primes de remboursement des obligations (V)							
CN	11 632			11 632	30 099		
Ecart de conversion actif (VI)							
Total général (I à VI)		CO	6 022 968	1A	771 350	5 251 617	4 376 299
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP		(3) part à plus d'un an :	CR
		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2J IMPRESSION		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....)	DA	135 000	135 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* ( dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	13 501	13 501
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG	1 798 314	1 457 665
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	126 567	340 649
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	2 073 382	1 946 815
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	11 632	34 949
	Provisions pour charges	DQ	61 000	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	72 632	34 949
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 002 381	51 460
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	200 065	218 533
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		8 264
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	488 208	666 273
	Dettes fiscales et sociales	DY	511 671	607 989
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	826 682	757 251	
compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	75 496	82 862
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	3 104 502	2 392 632
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	1 101	1 903
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	5 251 617	4 376 299
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 381	51 460	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SAS 2J IMPRESSION								Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	549 908	FB	58 153	FC	608 060	823 440	
	Production vendue { biens * services *	FD	10 898	FE		FF	10 898	85 927	
		FG	3 557 936	FH	48 194	FI	3 606 130	4 126 784	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 118 741	FK	106 347	FL	4 225 088	5 036 152	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	329 882	478 014	
	Autres produits (1) (11)					FQ	8 808	6 819	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	4 563 779	5 520 985
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 360 626	1 492 452	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	167 862	276 195	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	901	1 592	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	936 816	1 276 264	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	35 913	39 634	
	Salaires et traitements *					FY	880 989	1 098 752	
	Charges sociales (10)					FZ	406 043	451 253	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *					GA	10 296	14 356
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	355 059	266 197
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	61 005	4 853	
	Autres charges (12)					GE	586	34 247	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	4 216 097	4 955 796
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	347 682	565 189	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	15 089	8 558	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	20	6 294	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	30 095	25 973	
	Différences positives de change					GN	0	179	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	45 204	41 004	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	11 627	30 095	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 823	14 385	
	Différences négatives de change					GS	1 720	1 349	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	25 170	45 829	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	20 035	-4 825	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	367 716	560 364	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Désignation de l'entreprise : SAS 2J IMPRESSION

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	12 714		4 850
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	958		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	5 888		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	19 561		4 850
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	234 132		4 350
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 656		110 554
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	236 788		114 903
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	-217 227		-110 053
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	23 922		109 662
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	4 628 544		5 566 839
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	4 501 977		5 226 190
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	126 567		340 649
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		1G			4 850
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	27 960		77 400
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires	A9
	dont cotisations facultatives Madelin		A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	PDTS & CH EXCEPTIONNELLES SOCIALES		226 178	5 888	
	CH EXCEPTIONNELLES FISCALES		5 084		
	PDTS ET VNC ELEMENTS ACTIFS		2 656		
	DIVERS PDTS & CH EXCEPTIONNELLES		2 870	958	
	DIVERS PDTS EX ANTERIEURS			12 714	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

La crise sanitaire liée à la Covid 19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire, constitue des événements majeurs sur l'exercice clos au 31/12/2020.

Conformément aux dispositions du PCG, ses impacts sont détaillés dans l'annexe.

### II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### 2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présupposant de la continuité de l'exploitation.

Ils intègrent les incidences économiques liées à la pandémie de la COVID 19.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### 2.2 - Méthode d'évaluation

Dans le cadre de l'entrée en vigueur à compter des exercices ouverts depuis le 1er janvier 2017 du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, la société a procédé :

- à l'affectation en résultat d'exploitation des résultats de change réalisés sur les dettes et créances commerciales,
- ainsi que par analogie à l'affectation en résultat d'exploitation des dotations et des reprises de provisions pour pertes de change latentes sur les dettes et créances commerciales,

#### 2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 1 an.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Annexe aux comptes  
annuels

Le fond de commerce est constitué de la manière suivante :

- Fonds de commerce de la société SPS apporté dans le cadre de la fusion avec cette société pour une valeur de 692 709 € représentant la clientèle, l'achalandage, le nom commercial « system printing services » et le droit de se dire successeur de la société SPS notamment dans les contrats de prestations avec les clients

- Fonds de commerce acquis auprès de la société Nipson représentant l'activité de service de maintenance et vente d'équipement d'impression en France de Nipson pour un montant de 285 000 €. Aucune dépréciation, ni amortissement du fond commercial n'a été réalisée au motif d'une durée d'utilisation non limitée de ce dernier.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de divers critères de rentabilité et de perspectives de développement attendues.

### 2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui sont en général :

- installations techniques matériel et outillage : linéaire ou dégressif entre 1 à 5 ans
- mobilier : linéaire entre 5 et 7 ans
- matériel de transport : linéaire ou dégressif entre 1 et 5 ans
- agencements : linéaire entre 7 et 20 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire ou dégressif de 1 à 4 ans.

Le matériel mis à disposition des clients dans le cadre de contrats de prestations de service est comptabilisé en immobilisation. Il est amorti selon 2 critères :

- le prix d'acquisition diminué de la valeur résiduelle attendue,
- la durée du contrat correspondant.

### 2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



#### 2.2.4 - Stocks, en cours et produits finis

Les stocks de pièces détachées et de consommables sont évalués selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré. Lorsqu'une référence correspond à un élément récupéré par la société (via le démontage d'une machine ou via la récupération d'un contrat de maintenance par exemple), celle-ci est valorisée sur la base du dernier prix unitaire moyen pondéré connu par la société.

Le stock de pièces détachées correspond au stock nécessaire à l'activité de maintenance de 2J impression. A ce titre, il comprend des références tournant peu. Les pièces de rechange font l'objet d'une dépréciation estimée sur la base des dernières sorties constatées. La méthode retenue est la suivante :

- absence de consommations depuis plus d'une année : dépréciation à hauteur de 25 %,
- absence de consommations depuis plus de 2 ans : dépréciation à hauteur de 50 %,
- absence de consommations depuis plus de 3 ans : dépréciation à hauteur de 90 %.

Cette analyse est complétée afin de tenir compte d'un niveau de stock « normatif » par marque estimé sur la base du niveau de stock moyen constaté par la société en fonction du nombre de pages imprimées au titre des contrats de maintenance au cours des exercices 2016, 2017 et 2018. Une provision complémentaire est le cas échéant comptabilisée afin de tenir compte de la faible utilisation du stock compte tenu de la baisse du volume de pages imprimées et de la réduction du volume connu au 31/12/2020

Le stock de machines est évalué au prix d'achat facturé.

#### 2.2.5 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**



### 2.2.6 - Engagement en matière de retraite

Aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière n'a été comptabilisée. L'engagement de retraite d'un montant de 93 861 € est calculée selon les dispositions de la Convention Collective. Les calculs sont réalisés par salarié en prenant compte la quotité des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice, en fonction de leur ancienneté à cette date et à la probabilité d'être présent dans l'entreprise au moment du départ volontaire à la retraite.

Les critères retenus sont des suivants :

- évolution des salaires : 2 %
- taux d'actualisation : 0.34 % contre 0.77 % en 2019
- âge de départ : 65 ans
- turnover : une grille de probabilité de présence dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite a été définie et appliquée

## III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 3.1 - Notes sur le bilan actif

Néant.

#### 3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	999 031	1 293		1 000 324
Immobilisations corporelles	115 617	51 560	12 530	154 646
Immobilisations financières	15 350	108	7 930	7 528
<b>TOTAL</b>	<b>1 129 998</b>	<b>52 960</b>	<b>20 460</b>	<b>1 162 498</b>

#### 3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	21 322	1 098		22 420
Immobilisations corporelles	97 581	9 199	9 874	96 905
<b>TOTAL</b>	<b>118 903</b>	<b>10 296</b>	<b>9 874</b>	<b>119 325</b>

### 3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 001 133 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 528		7 528
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances clients et comptes rattachés	1 085 048	1 085 048	
Autres	136 076	136 076	
Groupe	1 750 161	1 750 161	
Charges constatées d'avance	22 320	22 320	
<b>TOTAL</b>	<b>3 001 133</b>	<b>2 993 605</b>	<b>7 528</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### 3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

COMMISSAIRE AUX COMPTES



- Clients produits non facturés	20 366
- Frs avoirs à recevoir	16 348
- Org sociaux pdts à recevoir	2 531
- Ecart de conversion actif	11 632
- Charges constatées d'avance	22 320
- Divers produits à recevoir	1 000
- Etat Produits à recevoir	740
- Interets courus à recevoir	20

**TOTAL .....** **74 957**

### 3.2 - Notes sur le bilan passif

#### 3.2.1 - Capitaux propres

##### 3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 5 000 actions, d'une valeur de 27 €.

##### 3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2019 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		1 606 166
Résultat de l'exercice précédent (2018)	340 649	
<b>Montant à affecter aux capitaux propres</b>	<b>340 649</b>	
- réserve légale		
- autres réserves		340 649
- report à nouveau		
<b>Montant des capitaux propres au 31/12/2020 avant résultat</b>		<b>1 946 815</b>
- résultat de l'exercice		126 567
<b>Montant des capitaux propres au 31/12/2020 après résultat</b>		<b>2 073 382</b>

##### 3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 3 104 502 €. Il comprend à hauteur de 1 202 446 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Annexe aux comptes  
annuels

- à un an au plus	202 446
- à plus d'un an et cinq ans au plus	1 000 000
- à plus de cinq ans	

Toutes les autres dettes d'un montant de 1 902 056 € ont une échéance inférieure à un an.

### 3.2.3 - État des provisions

Designations	31/12/2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2020
Provisions réglementées				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
- litiges commerciaux				
- litiges sociaux				
- charges	4 850	61 000	4 850	61 000
- litiges risque client/produit				
- risque de change	30 099	11 632	30 099	11 632
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
- sur créances clients	182 131	14 184	33 665	162 651
- sur stocks	411 905	340 875	263 405	489 375
- sur immobilisations corporelles				
<b>TOTAL</b>	<b>628 985</b>	<b>427 691</b>	<b>332 018</b>	<b>724 658</b>

COMMISSAIRE AUX COMPTES



### 3.2.4 - Charges à payer

- Intérêts courus à payer	1 952
- Fournisseurs factures non parvenues	40 900
- Personnel charges à payer	93 117
- Organismes sociaux charges à payer	104 820
- Autres dettes	21 014
- État charges à payer	3 366

**TOTAL** ..... 265 171

### 3.2.5 - Produits constatés d'avance (compte 487)

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice s'élèvent à 75 496 €. Ils correspondent, par nature, à des éléments qui concernent des produits ou des services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

### 3.2.6 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	5 000	27
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5 000	27

### 3.2.7 - Ventilation du chiffre d'affaires

répartition par secteur d'activité non communiqué par souci de discrétion	4 225 088
répartition par secteur géographique non communiqué par souci de discrétion	4 225 088

### 3.2.8 - Cession titres de participation

Néant.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

### 3.3 - Notes sur le compte de résultat

#### 3.3.1 - Ventilation de l'effectif moyen

Nature	31/12/2019	31/12/2020
- Cadres	12	13
- Employés	14	8
- Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>20</b>

#### 3.3.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Désignation	Montant avant impôt	Impôt	Montant net (avant participation)
Résultat courant	367 716	23 922	343 794
Résultat exceptionnel	-217 227		-217 227

#### 3.3.3 - Transfert de charges

Transfert de charges d'exploitation	1 277
Transfert de charges sociales	26 683
Transfert de charges exceptionnelles	5 888
<b>TOTAL .....</b>	<b>33 848</b>

#### 3.3.4 - Détails des charges et produits exceptionnels

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Libellé	Montant Charges	Montant Produits
Pdts & Charges exceptionnelles sociales	226 178	5 888
Divers charges et pdts exceptionnels antérieurs		12 714
Pdts / VNC cession éléments actifs immobilisés	2 656	
Divers pdts & charges exceptionnelles	2 870	958
Charges exceptionnelles fiscales	5 084	

### 3.3.5 - Incidences liées à l'épidémie de la Covid 19

- L'impact sur l'activité :

La société 2J Impressions n'a pas fait l'objet d'une fermeture administrative mais son activité a été nettement ralentie du fait de l'épidémie de la Covid 19. Son chiffre d'affaires est en retrait d'environ 16 %.

- Mesures de soutien actionnées :

La société 2J Impressions a eu recours au chômage partiel à hauteur de 56 K€ et impact net de 14K€. Elle a bénéficié du report des charges sociales salariales.

La société a souscrit un Prêt Garanti d'Etat le 15/10/2020 pour un montant de 1 000 K€. La société n'a pas pris de position sur les modalités de remboursement à l'issue de l'année de franchise en octobre 2021.

- Continuité d'exploitation :

L'entreprise constate que ces différents éléments n'ont pas d'impact significatif sur les comptes au 31/12/2020, ni sur la continuité d'exploitation.

Néanmoins, l'entreprise évolue dans un environnement incertain, soumis à des aléas dont il est difficile d'appréhender les impacts sur les exercices suivants.

### 3.4 - Engagements financiers et autres informations

#### 3.4.1 - Engagement hors bilan

- Engagements donnés

Créances escomptées non échues Factobail

805 668

Créances escomptées non échues Cofacredit

**TOTAL .....**

**805 668**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe aux comptes  
annuels

26

### 3.4.2 - Autres Informations

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 et 2014 dont la proposition de redressement aboutit à un redressement en principal de 281 k€ (hors intérêts et pénalités). La société conteste ces rectifications et a engagé des recours en ce sens. Le redressement fiscal a été mis en recouvrement en février 2019 mais cette mise en recouvrement est suspendue dans l'attente de la réponse de la DGFIP à la contestation émise par la société. Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

### 3.4.3 - Honoraires commissaires aux comptes

Mission Légale	8 000
Mission Conseil	

### 3.4.4 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

### 3.5 - Autres informations selon les tableaux ci-joints

Néant.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



## **2J IMPRESSION**

Société par Actions Simplifiée au capital de 135.000 euros

Siège social : 12 rue du Galus - 33700 MERIGNAC  
**395 401 581 RCS BORDEAUX**

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 07 Juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 07 juin à 09 heures

Les associés de la société **2J IMPRESSION**, société par actions simplifiée au capital de 135.000 €, dont le siège social est situé 12 rue du Galus à 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le n° 395 401 581 (ci-après dénommée la « **Société** ») se sont réunis au siège social de la Société, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée générale est présidée par la SAS 2J INTERNATIONAL, Présidente de la Société, elle-même représentée par Monsieur Najib BAHOUS.

La société ACTE AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les associés présents possèdent 5,000 actions ayant droit de vote sur les 5.000 actions formant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée générale réunissant plus de la moitié des actions composant le capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2020,
- L'ordre du jour de l'assemblée ;
- La copie des lettres de convocations des associés ;
- La copie de la lettre de convocation (avec son accusé de réception) et de la lettre d'information du Commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions ;
- Les statuts de la Société ;
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Les rapports du Commissaire aux comptes (rapport général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce).

Puis, le Président déclare que tous les documents et informations devant être communiqués aux associés, selon la législation en vigueur et les statuts de la Société, leur ont été adressés ou ont été tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par la loi et les statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Les associés se déclarent remplis de l'ensemble des droits d'information dont ils disposent afin de se prononcer sur les questions figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI) ;
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ;
- Quitus au Président ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Questions diverses.

Le Président consacre des développements aux impacts de la pandémie de Covid-19 (et des mesures sanitaires adoptées par le gouvernement) sur l'activité au titre de la période postérieure à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Ainsi, le Président expose que les mesures de confinement limitant la circulation des biens et des personnes prises par le gouvernement français pour lutter contre la propagation du virus, ainsi que celles prises dans le cadre de l'instauration d'un état d'urgence sanitaire, affectent significativement les entreprises et la Société est susceptible de devoir faire face aux effets de la crise de multiples façons (rupture d'offre, baisse ou blocage de marchés, fermeture temporaire de site, absentéisme, etc).

Le Groupe a mis en place une démarche consistant à bénéficier de l'ensemble des mesures d'accompagnements annoncées par le gouvernement et devant lui permettre d'assurer la continuité de son exploitation.

Un échange s'instaure entre les associés sur la synthèse de l'activité de la Société.

Puis, personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 126.567 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 quitus à la Présidente pour l'exécution de sa gestion.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée approuve les dépenses et charges non déductibles telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui se sont élevées à 29,023 euros, donnant lieu à un impôt théorique de 8,126 euros au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix :

Votes pour : 5000 actions représentant : 100% des voix.

Abstentions : \_\_\_\_\_ actions représentant : \_\_\_\_\_ voix.

Votes contre : \_\_\_\_\_ actions représentant : \_\_\_\_\_ voix.

En conséquence, cette résolution est adoptée

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Sur proposition de la Présidente, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 126.567 euros en totalité au poste « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est mise aux voix :

Votes pour : 5000 actions représentant : 100% des voix.

Abstentions : \_\_\_\_\_ actions représentant : \_\_\_\_\_ voix.

Votes contre : \_\_\_\_\_ actions représentant : \_\_\_\_\_ voix.

En conséquence, cette résolution est adoptée

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est mise aux voix :

Votes pour : 5000 actions représentant : 100% des voix.

Abstentions : \_\_\_\_\_ actions représentant : \_\_\_\_\_ voix.

Votes contre : \_\_\_\_\_ actions représentant : \_\_\_\_\_ voix.

En conséquence, cette résolution est adoptée, étant précisé que les associés intéressés n'ont pas participé au vote des conventions les concernant, lesdites conventions ayant été énumérées successivement

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution est mise aux voix :

Votes pour : 5000 actions représentant : 100% des voix.

Abstentions : \_\_\_\_\_ actions représentant : \_\_\_\_\_ voix.

Votes contre : \_\_\_\_\_ actions représentant : \_\_\_\_\_ voix.

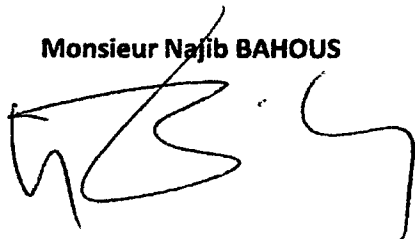
En conséquence, cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 09h55.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par le Président.

**Le Président**

**Monsieur Najib BAHOUS**

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, representing the name Najib BAHOUS.

---

**Pour 2J INTERNATIONAL**

**Présidente, Son Président Monsieur Najib BAHOUS**


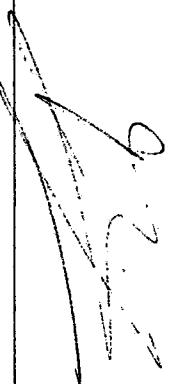
## 2J IMPRESSION

Société par Actions Simplifiée au capital de 135.000 euros

Siège social : 12 rue du Galus - 33700 MERIGNAC

395 401 581 RCS BORDEAUX

### FEUILLE DE PRESENCE - Assemblée Générale Ordinaire du 07 juin 2021

Nom et adresse des associés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Nom du mandataire éventuel – Signature
<b>2J INTERNATIONAL</b> SAS - Siège social : 12 rue du Galus, 33700 Mérignac RCS Bordeaux 808 233 324	4.750	4.750	
<b>NIPSON TECHNOLOGY</b> SAS - Siège social : Avenue des Trois Chênes 90000 Belfort RCS de Belfort 534 310 693	250	250	
<b>TOTAL</b>	5.000	5.000	=====

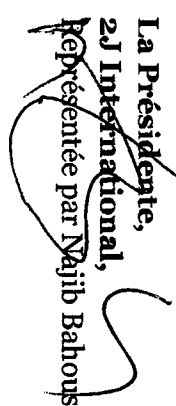
Commissaire aux comptes	Nom du mandataire éventuel – Signature
<b>ACTE AUDIT</b> 48, avenue de la Libération, BP 80369, 33694 MERIGNAC CEDEX	

Nombre d'associé(s) présents ou représentés à l'assemblée générale du 07 juin 2021 :

Les membres du bureau certifient exacte la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 1 pouvoirs, arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant 100 % actions en pleine propriété.

La Présidente,

**2J International,**

Représentée par  Najib Bahous

# **SAS 2J IMPRESSION**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes  
annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

## **ACTE AUDIT**

B.P. 80369 – 33694 MERIGNAC CEDEX  
48 avenue de la Libération - 33700 MERIGNAC  
Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18

# ACTE AUDIT

48 avenue de la Libération – 33700 MERIGNAC  
B.P. 80369 – 33694 MERIGNAC CEDEX- Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18  
Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,  
rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux  
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros  
SIRET 815 143 268 00010 - APE 6920Z

## **S.A.S. 2J IMPRESSION**

12, rue du Galus  
Village Agora  
33700 MERIGNAC

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2J Impression S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie

de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Evaluation des stocks :

Les stocks de marchandises figurent à l'actif du bilan pour un montant à la clôture de 347 k€ en valeur nette et représentent un des postes les plus importants en valeur.

Comme indiqué dans la note 2.2.4 de l'annexe des comptes annuels, ils sont comptabilisés selon la méthode du prix moyen unitaire pondéré s'agissant des pièces détachées et à leur prix d'achat en ce qui concerne les machines. Ils font l'objet éventuellement d'une dépréciation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- ✓ Apprécier les procédures mises en place pour inventorier ces stocks et les valoriser
- ✓ Tester de façon aléatoire l'efficacité de ces procédures ;
- ✓ Tester la valorisation des marchandises en stock présentant une valeur significative ;
- ✓ Apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation des marchandises et ainsi identifier les dépréciations à comptabiliser sur ces marchandises.

- Evaluation des créances clients :

Les créances clients figurent à l'actif du bilan pour un montant de 922 k€ en valeur nette et représentent également un des postes les plus importants en valeur. Comme indiqué dans la note 2.2.5 de l'annexe des comptes annuels, les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'une

dépréciation lorsque la valeur d'inventaire, appréciée par rapport au risque de non recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- ✓ Apprécier les procédures mises en place pour identifier les créances clients présentant un risque de non recouvrement et les déprécier ;
- ✓ Tester, pour les montants significatifs, l'encaissement des créances clients sur l'exercice suivant en fonction des dates d'échéances de ces créances et apprécier le caractère raisonnable des estimations du risque de non recouvrement réalisées par la Direction.

### **Vérification spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

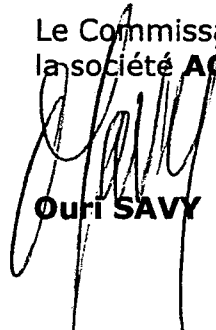
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 12 mai 2021

Le Commissaire aux comptes,  
la société **ACTE AUDIT**



**Ouri SAVY**

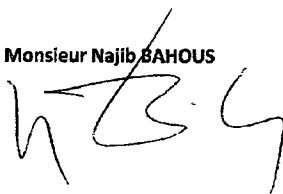
# **SAS 2J IMPRESSION**

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes  
annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les  
conventions réglementées  
Exercice clos le 31 décembre 2020

Certifié conforme le 7 juin 2021

Monsieur Najib SAHOUS



## **ACTE AUDIT**

B.P. 80 369 - 33694 MERIGNAC CEDEX  
48, Avenue de la Libération - 33700 MERIGNAC  
Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18

# ACTE AUDIT

48 avenue de la Libération – 33700 MERIGNAC  
B.P. 80369 – 33694 MERIGNAC CEDEX- Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18  
Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,  
rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux  
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros  
SIRET 815 143 268 00010 - APE 6920Z

## SAS 2J IMPRESSION

12, rue du Galus  
Village Agora  
33700 MERIGNAC

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :**

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Mérignac, le 12 mai 2021

Le Commissaire aux comptes,  
la société **ACTE AUDIT**

  
Ouri SAVY